



Considéré comme des réserves ou pas?

Par **PLVE**, le **18/11/2017** à **20:05**

Durant la construction de ma maison, il y eu des découpes du haut des pignons, ce qui à engendrées une présence importante de gravas dans le vide d'air (entre le mur de brique et le mur de parpaing). Ce problème je l'ai signalé mainte fois oralement et par écrit que ce soit avant, pendant et après la réception de ma maison. Il y a eu une des photos de faite, une expertise, un sondage des murs pour prouver mes dires (les photos de suffisaient pas). Aujourd'hui, après avoir assigné mon constructeur en justice, ces avocats me reprochent de n'avoir pas listé ces problèmes dans ma liste de réserve lors de la réception de ma maison. Les demandes écrites, orales pour intervenir sur des problèmes ne sont-ils pas considérés comme une demande de levée de réserves ? Existe-il des textes de loi permettant de défendre mes intérêts ?